



Lettre des

DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES,

républicains
et ultramarins progressistes
du groupe GDR



L'EXIGENCE D'UN BUDGET JUSTE FACE À L'INTRANSIGEANCE DU CAMP PRÉSIDENTIEL

La période budgétaire inédite que nous affrontons appelle à une particulière vigilance et un sens des responsabilités redoublé.

Comme nous l'avons martelé lors de nos rencontres avec le Premier ministre et le Président de la République, nous abordons toujours ce budget 2026 avec quatre objectifs : garantir plus de justice dans ce pays qui souffre de l'injustice fiscale, les Français supportant de moins en moins les inégalités en la matière ; redonner un pouvoir d'achat qui soit un pouvoir de vivre, aux plus modestes en particulier ; redonner de l'air et de la force à nos services publics affaiblis, notamment à l'hôpital et à l'école ; enfin, bien sûr, revenir sur la réforme des retraites. Sur ce dernier point, nous ne pouvons bien entendu nous contenter d'un décalage dans l'application de cette réforme, imposée par la force, et nous gardons pour objectif de la faire abroger.

Convaincus que le problème majeur de notre pays est d'abord

un problème de recettes avant d'être un problème de dépenses, nous nous battons pour que celles-ci soient trouvées auprès des ultrariches et des multinationales, plutôt que dans les poches des plus modestes comme le prévoient les budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale défendus par le Gouvernement.

Or, sur le plan des recettes, les groupes qui composent le camp présidentiel ont rejeté les propositions de justice fiscale. Alors que Sébastien Lecornu ne cesse de prôner le compromis contre l'intransigeance, force est de constater que les premiers des intransigeants, dans le pays, sont le Président de la République et ses troupes. Rejet de la taxe Zucman, refus d'encadrer le Pacte Dutreil, de toucher au prélèvement forfaitaire unique : avec l'appui du Rassemblement national, les macronistes ont fait obstacle à la moindre avancée.

Nous poursuivrons l'examen de ces budgets également animés

par la volonté de remporter des batailles, en matière de justice fiscale notamment, et déterminés à défendre notre Sécurité sociale. Une Sécurité sociale qui est le meilleur des remparts contre l'extrême droite.

Car il y a bien un lien entre extrême pauvreté provoquée par l'effondrement de la protection sociale et montée de l'extrême-droite. L'ONU, dans un rapport de juillet 2025, estime que « *l'affaiblissement des systèmes de protection sociale [...] crée une insécurité économique qui augmente la probabilité que les gens votent pour des programmes populistes d'extrême-droite qui capitalisent sur leurs inquiétudes* ».

Stéphane Peu,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

#OCT-NOV

UN BUDGET À L'ISSUE PLUS QUE JAMAIS INCERTAINE

Le 24 octobre, nous nous sommes engagés dans la discussion budgétaire avec l'optimisme de la volonté, mais aussi, malheureusement, avec le pessimisme de la raison, devant l'obstination du gouvernement à faire que tout change pour que rien ne change.

La France est un pays riche, un grand pays, un beau pays qui a porté et continue de porter les valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité. La France n'est jamais si grande que lorsqu'elle ouvre des voies nouvelles, comme ce fut le cas en 1789 ou avec le programme du Conseil national de la Résistance au sortir de la guerre.

Dans ce monde où les guerres et l'impérialisme sont brutalement de retour, où s'accroissent le dérèglement climatique et l'extinction de la biodiversité, où les replis nationalistes se conjuguent avec les intérêts d'une petite caste de financiers, dans ce monde-là, notre pays doit proposer un chemin différent de celui qui a échoué et qui fracture notre pays.

Or le PLF pour 2026 est un paragon non de vertu mais de continuité médiocre des précédents exercices, incapable de répondre aux besoins sociaux et humains les plus essentiels. Quelques exemples : le gouvernement continue de détruire notre diplomatie alors que la France devrait œuvrer pour la paix, il diminue les moyens d'émancipation en rabaissant les crédits de l'éducation, de la culture, de l'enseignement supérieur et du secteur associatif, il rogne sur l'avenir en comprimant les soutiens à la bifurcation écologique et aux collectivités locales, il abandonne nos territoires ultramarins dans une dépendance qui rappelle les plus

belles heures de la domination coloniale. Et que dire de la santé ? C'est un drame à territoire ouvert, avec des hôpitaux qui n'arrivent plus à recruter et des départements où l'absence de régulation de la médecine de ville sonne désormais comme une faute politique.

SOUS COUVERT DE REDRESSEMENT, UN BUDGET AUSTÉRIQUE QUI FRAPPE LES PLUS MODESTES

Le PLF et le PLFSS pour 2026 comportent des reculs terribles. Le gouvernement fait les poches aux classes modestes et moyennes – retraités, étudiants, apprentis, travailleurs, allocataires des minima sociaux et même personnes handicapées –, adoptant une posture où, au bout du compte, l'irresponsabilité le dispute au dogmatisme. Son dogmatisme, partagé avec l'extrême droite, est celui d'une caste qui se veut intouchable, quitte à agiter les peurs les plus malsaines. La peur comme mode de gouvernance n'est pas une idée neuve mais il l'utilise sans vergogne, bien aidé par ses amis des agences de notation.

« Rendez-vous compte, nous a dit un ancien premier ministre, chaque seconde, la dette s'accroît de 5 000 euros ». Il a raison : c'est un problème. Le problème, cependant, ne tient pas au montant mais à une simple question : à quoi et à qui sert la dette ? Elle sert aujourd'hui



à financer des baisses d'impôts pour les plus riches et à engraisser ces derniers grâce aux intérêts de la dette. C'est du gagnant-gagnant pour ces vrais assistés ! Pourtant, quelque chose monte des tréfonds du pays : l'exigence de justice fiscale, qui veut que chacun paie sa juste part. Or, nous le savons tous – c'est largement documenté –, alors que 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, les patrimoines des ultrariches ont plus que doublé en six ans.

LES FRANÇAIS ASPIRENT À UNE RÉDISTRIBUTION JUSTE DES RICHESSES

« Il est vrai que [...] nous constatons, notamment lors des contrôles fiscaux, qu'un certain nombre de contribuables, au patrimoine réel très élevé, affichent des revenus fis-

caux de référence qui les rendent, pour certains d'entre eux, éligibles au RSA ou au logement social. » Ce n'est pas Gabriel Zucman qui a dit cela le 12 juin dernier : c'est le ministre des Comptes publics, devant le Sénat. Oui, les plus fortunés savent échapper à l'impôt, savent masquer leurs revenus.

« Le PLF et le PLFSS pour 2026 comportent des reculs terribles » Nicolas Sansu

Le premier ministre a perdu la bataille culturelle, comme dirait Gramsci. Il ne peut pas fracturer plus le pays en refusant l'évidence : il doit accepter l'impôt

plancher pour les personnes possédant plus de 100 millions d'euros. D'autres débats s'imposent dans le cadre de l'examen de ce PLF. Sur la niche Dutreil, par exemple, véritable outil dévoyé qui permet à des fortunes financières de se cacher derrière le boulanger ou la PME pour faire de l'optimisation fiscale agressive. Nous devons redonner à ce dispositif sa fonction essentielle, qui est de permettre aux artisans, aux commerçants, aux PME, une transmission facilitée dans un cadre familial, au lieu d'être un outil d'optimisation. Ou encore sur les 211 milliards d'aides aux entreprises, documentés par le rapport du sénateur communiste Fabien Gay. Ce dernier met en exergue l'impérieuse nécessité de mettre fin aux abus de certaines exonérations de cotisations sociales patronales, qui bénéficient d'abord aux multinationales, ou de la niche du crédit d'impôt recherche.

Une semaine après le coup d'envoi en séance de la bataille budgétaire, le vote de la première partie du projet de loi de finances, celle consacrée aux recettes, n'a pas pu avoir lieu le 4 novembre comme prévu. Les débats reprendront le 12 novembre, après l'examen de la première partie du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il restera alors onze jours avant que le texte ne parte au Sénat. ♦



**L'INTERVENTION
DE NICOLAS SANSU
DU 24 OCTOBRE 2025**

PARMI LES MODIFICATIONS QUE NOUS AVONS SOUTENUES

Durant cette semaine d'examen de la première partie du PLF, nous avons soutenu plusieurs amendements visant à arracher des victoires de justice fiscale, parmi lesquelles :

- augmentation du rendement de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés (IS), en le faisant passer de 4 milliards d'euros à 6 milliards d'euros,
- doublement de la taxe Gafam (3 à 6%),
- défiscalisation des pensions alimentaires pour le bénéficiaire,
- élargissement de l'assiette de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR),
- défiscalisation des prestations compensatoires pour le bénéficiaire,
- abaissement du plafond du CISAP (Crédit d'impôt services à la personne),
- pérennisation de la contribution différentielle sur les hauts revenus tant que le déficit public reste supérieur à 3 %,
- meilleur encadrement du Pacte Dutreil (exclusion des biens non professionnels...),
- taxation des bénéfices des multinationales proportionnellement à leur activité réellement réalisée en France,
- taxe sur les entreprises versant des superdividendes,
- remboursement du Crédit d'impôt recherche en cas de délocalisations,
- indexation des cinq tranches de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation,
- rejet de la fiscalisation des indemnités journalières en cas d'affection de longue durée,
- transformation de la réduction d'impôt sur les frais de séjour en Ehpad en crédit d'impôt...



PLFSS 2026 : UN BUDGET DE CASSE ET DE CLASSE

Le 4 novembre, s'est ouvert l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Un budget qui maltraite notre sécurité sociale, au détriment de ceux par qui et pour qui elle existe, à savoir : chacun d'entre nous.

Le PLFSS 2026 ressemble à tous les précédents, avec toutefois une portée austéritaire inédite. Il part du constat qu'il y a un déficit qui s'aggrave. C'est vrai, nous ne le nions pas. Mais ce gouvernement, comme les précédents, n'interroge pas les causes du déficit. Le déficit serait forcément un dérapage de dépenses et, partant de cette vision pour le moins très simpliste, le seul levier serait de réduire les dépenses.

En conséquence, ce budget est inédit au regard des économies qu'il vise à réaliser : 7 milliards d'euros, principalement à la charge des assurés sociaux. Et, pour y parvenir, le gouvernement fixe une progression de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie historiquement au plus bas, à +1,6%.

UN ONDAM IRRÉALISABLE

Sans être des grands comptables, nous savons tous d'ores et déjà que cet Ondam ne pourra pas être tenu et que, mécaniquement, il creusera le déficit de la sécurité sociale. Nous savons tous que ce budget aggravera encore le déficit de nos hôpitaux qui culmine à plus de 2,8 milliards d'euros ainsi que celui de nos Ehpad, et qu'il affectera lourdement la qualité de l'accès aux soins. Parce que, de fait, il n'y aura pas moins de malades et pas moins de maladies professionnelles ou d'accidents du travail parce que le gouvernement réduira les droits relatifs aux arrêts de travail. Il n'y aura pas moins d'affection longue durée (ALD)

parce que les droits des personnes en ALD seront rognés. La paupérisation de notre société ne ralentira pas parce que le gouvernement compte geler l'ensemble des prestations sociales et sous-indexer durablement les pensions de retraite, bien au contraire. Et de la même manière, ce n'est pas parce qu'il va décaler d'une génération l'application de la réforme des retraites, que la population consentira à cette injuste réforme et que les travailleurs trouveront la force de pousser jusqu'à 64 ans et 43 annuités de travail.

« Oui, il est tout à fait possible d'être financièrement responsable et socialement ambitieux »
Yannick Monnet

Ce budget est une mascarade qui feint de méconnaître les voies alternatives qui pourtant existent. D'ailleurs, les trois Hauts conseils, mandatés en mars dernier par François Bayrou, ont affirmé qu'il est tout à fait possible de bâtir « une stratégie cohérente et juste, inscrite dans la durée, pour rétablir progressivement les comptes sociaux », « de proposer des solutions répartissant équitablement [...] la charge de l'effort » « sans renoncer à la couverture des besoins, en particulier pour les populations les plus vulnérables ». Oui, il est tout à fait possible d'être financièrement responsable et socialement ambitieux.



© Assemblée nationale

Mais pour cela, il faut rompre avec la « vision court-termiste » pour reprendre l'expression du conseil de la Cnam qui a massivement rejeté ce PLFSS. Il faut oser les « stratégies structurantes » pour reprendre l'exigence formulée par le Haut conseil de l'âge qui, lui aussi, se montre peu convaincu par ce budget. Il faut nécessairement rompre avec cette « tentative de dérive gestionnaire » dénoncée par le Conseil national de l'Ordre des médecins qui considère que ce PLFSS réduit le patient « à un « coût » ou à une variable d'ajustement budgétaire ».

APPORTER DES NOUVELLES RECETTES À LA SÉCU

Il faut le courage de la rupture avec les précédentes politiques budgétaires.

Il faut urgemment revenir aux fondamentaux de la Sécurité sociale. Et le premier d'entre eux est le financement solidaire par la cotisation sociale. Notre groupe le dit depuis de très longues années, et il trouve désormais un soutien auprès des trois Hauts conseils qui l'affirment clairement : « les recettes sont un élément constitutif de la sécurité sociale ». La Cour des comptes, dans son tout dernier rapport relatif au présent budget, parle d' « une impasse de financement préoccupante » en raison notamment d'un « apport modéré de recettes nouvelles ».

Favoriser l'emploi, favoriser le salaire et les évolutions salariales, assurer la soutenabilité de la sécurité sociale et sa capacité à répondre durablement aux besoins.

A l'inverse, l'obsession du gouvernement à vouloir sans cesse réduire le « coût du travail » passe totalement à côté de ce lien étroit entre sécurité sociale et travail, il nourrit le moins-disant social et la désespérance des travailleurs. Et d'ailleurs, face au « coût » du travail - qui est en fait le « coût » du travailleur - répond désormais, en miroir, le « coût » du malade qu'il s'agirait également de réduire à rien.

Nous attendions un PLFSS qui, enfin, ose le débat qui s'impose quand on veut véritablement soutenir ou « sauver » notre modèle de protection sociale : le débat sur les recettes issues de la cotisation ; le débat sur la financiarisation de la dette ; le débat sur les impasses de l'Ondam au regard de la stabilité qu'apporterait la programmation en santé.

En commission, la Ministre chargée des comptes publics, nous a interrogés sur notre positionnement qui conduirait à avoir des recettes sans cesse en augmentation. En fait, nous portons simplement une idée de justice sociale qui considère que les recettes qui permettent de protéger nos concitoyens contre les aléas de vies parfois difficiles soient indexées sur l'évolution des créations de richesse. C'est le principe de la cotisation ! En d'autres termes, nous voulons que celles et ceux qui créent ces richesses, ou qui en ont créé, profitent justement et dignement des fruits de leur travail. ♦



L'INTERVENTION
DE YANNICK MONNET
LE 4 NOVEMBRE 2025

SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES : LE COMPTE N'Y EST PAS

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé une suspension de la réforme des retraites, dès cet automne et jusqu'à l'élection présidentielle.

Cette suspension était censée être inscrite, par voie d'une lettre rectificative, à l'article 45 bis du PLFSS pour 2026.

Or, cet article dit tout autre chose : seule la génération née en 1964 pourra faire valoir ses droits à la retraite à l'issue de 170 trimestres cotisés et à partir de 62 ans et 9 mois. La génération née en 1965 bénéficiera certes d'une retraite à taux plein 3 mois plus tôt et en cotisant un trimestre de moins que prévu, mais cela l'amène à cotiser 171 trimestres. Dès la génération née en 1966, la durée de cotisation est portée à 172 trimestres.

L'article 45 bis prévoit donc de décaler d'une génération l'application de la réforme des retraites et non de la suspendre. La juste traduction législative des engagements du Premier ministre aurait été de fixer, pour l'ensemble des générations nées à partir de 1964, un âge de départ à 62 ans et 9 mois et une durée de cotisation égale à 170 trimestres. Par ailleurs, cette lettre rectificative précise comment le gouvernement souhaite financer ce décalage : par une ponction supplémentaire sur les complémentaires santé et une sous-indexation accrue des pensions de retraites. Deux sources de financement qui vont peser sur les assurés et les retraités de manière inégalitaire, ce qui n'est évidemment pas acceptable.



#EN BREF

DÉCOUVERTS BANCAIRES

En durcissant les règles d'accès aux découverts bancaires, le gouvernement a choisi de priver les plus modestes d'un filet de survie qui leur permet de faire face aux dépenses du quotidien et d'atteindre la fin du mois sans sombrer. L'ordonnance prise par le gouvernement pour durcir ces règles serait la transposition d'une directive européenne qui visait, en réalité, à renforcer la protection des consommateurs. En en dévoyant l'esprit, il a fait de cette directive une arme à la main des banques contre les plus fragiles. Quitte à aggraver les difficultés financières de millions de foyers.

MESURES CONCERNANT LES APPRENTIS



Lors de la séance des questions au gouvernement du 28 octobre, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, Édouard Bénard est revenu sur l'annonce par gouvernement de la fin complète du dispositif d'exonération de cotisations pour les apprentis. « C'est l'aveu d'un échec cuisant : celui d'un modèle d'apprentissage pensé pour le patronat et perfusé à l'argent public » a-t-il lancé. Ce revirement brutal a un « coût » pour les apprentis : Léa, 17 ans, perd 146 € ; Joachim, 21 ans, 188 € ; Salim, 18 ans, 161 €. Cela s'ajoute à une pléthore de mauvais coups : gel des minima sociaux, gel de l'APL, fin de l'aide pour le permis de conduire. Nos jeunes ne doivent pas être la variable d'ajustement du budget. La voie

de l'apprentissage doit être repensée : soit les apprentis sont considérés comme des travailleurs et ils doivent être payés dignement, soit ils doivent apprendre leur métier à l'école et dans les ateliers. En tout état de cause, cela ne saurait se jouer à coups d'amendements à un funeste PLFSS.

PRISE EN CHARGE DU CANCER DU SEIN

Neuf mois après l'adoption définitive de notre proposition de loi visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie, les quatre décrets nécessaires pour que la loi entre en vigueur n'ont toujours pas été publiés. « À l'heure où le nouveau premier ministre prône le parlementarisme et le compromis, vous disposez là d'un texte qui a fait l'unanimité dans les deux chambres. Si vous voulez véritablement honorer Octobre rose, alors faites en sorte que le vote de nos assemblées soit enfin respecté » a tonné Yannick Monnet lors des questions au gouvernement du 22 octobre. Et d'ajouter que « les femmes victimes d'un cancer du sein attendent dès aujourd'hui un engagement ferme quant à la promulgation des décrets ». Dans sa réponse, la ministre de la santé a assuré vouloir avancer au plus vite sur la publication de ces décrets. À suivre.

BUDGET POUR 2026

Au lendemain de la déclaration de politique générale du Premier ministre et de la présentation de ses grandes mesures budgétaires, Elsa Faucillon s'est désolée que le budget 2026 s'inscrive dans la droite ligne des précédents, ceux-là mêmes qui ont mis nos comptes dans le rouge, qui ont fait reculer le « pouvoir de vivre », appauvri les retraités, les chômeurs, les jeunes et les classes moyennes et populaires, tout particulièrement en outre-mer. « Les

Français se serrent la ceinture mais Emmanuel Macron, enfermé dans sa tour d'ivoire, contemple le pays qu'il a fracturé. Votre budget, c'est sa politique. [...] Vous appelez à la responsabilité nationale alors que vous livrez l'État à un capitalisme sans foi ni loi ! Vous parlez d'ordre, mais c'est le désordre social que vous semez ! Vous invoquez la République, mais vous piétez l'égalité et méprisez le résultat des urnes » a-t-elle fustigé sous les applaudissements des bancs de la gauche.

REPORT DES ÉLECTIONS EN KANAKY-NOUVELLE-CALÉDONIE

Le 28 octobre, les mots forts d'Emmanuel Tjibaou ont résonné dans l'hémicycle, alors que les députés s'appêtaient à voter le projet de loi visant à reporter les élections provinciales calédoniennes, suite à une commission mixte paritaire (CMP) conclusive. Une semaine avant, le gouvernement et ses soutiens avaient empêché tout débat en déposant une motion de rejet préalable sur leur propre texte. Une manœuvre qui avait permis de rejeter d'emblée le texte et de l'envoyer directement en CMP. « Avant le passage en CMP, on nous a dit que l'objectif assumé du texte était la mise en œuvre de l'accord de Bougival. Un accord qui est contesté, qui n'est pas ratifié et qui a été publié au Journal officiel sans signature. » La CMP a d'ailleurs supprimé la mention de cet accord dans le titre du projet de loi. « Je le rappelle parce que l'année dernière le report, contre lequel s'était prononcé le FLNKS, avait été justifié par l'état d'urgence, les routes barrées et la question prioritaire de constitutionnalité » a enchaîné le député. « Pour nous, les Kanaks, le droit de vote n'est pas quelque chose d'anodin. Nous l'avons payé du prix du sang versé dans les tranchées, qui nous a permis d'accéder à la citoyenneté. [...] L'an dernier encore, afin de préserver la trajectoire de décolonisation, nous avons

chèrement payé notre opposition au projet de loi constitutionnelle sur l'ouverture du corps électoral. » Ne pas répéter les mêmes erreurs, c'était le sens de la motion de rejet que nous avons posée sur la table avant ce dernier vote à l'Assemblée. Comme un énième appel à redonner un souffle démocratique à ce peuple, à lui redonner la parole et la possibilité de choisir librement ses représentants.

MATHILDE GABRIEL-PÉRI



Le 21 octobre, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de l'élection des 33 premières femmes députées élues en 1945, dont 17 étaient communistes, des plaques commémoratives ont été apposées dans l'hémicycle en l'honneur de trois d'entre elles. Alors que l'extrême-droite représente une menace grandissante, nous sommes fiers que parmi ces trois femmes se trouve une figure de la Résistance, la députée communiste Mathilde Gabriel-Péri. Ouvrière et militante communiste, elle est élue membre de la première et de la seconde Assemblée nationale constituante en 1945 et 1946. En 1950, elle est élue vice-présidente de l'Assemblée nationale puis reconduite dans ses fonctions l'année suivante. Elle est réélue une dernière fois en 1956. L'action tout entière de celle qui se présentait comme la « veuve du grand patriote

Gabriel Péri fusillé par les nazis » dans ses proclamations électorales fut tournée vers le sort et l'octroi de pensions, aux anciens combattants, déportés et à leur famille.

NICHE RN

Pour une niche du Rassemblement national, la recette est connue : une dose d'Organisation de l'armée secrète (OAS), une louchée de haine antimigrants, saupoudrez de textes volés à d'autres. Ce jeudi 30 octobre n'a pas échappé à la règle. Le texte visant à rétablir le délit de séjour irrégulier s'attaquait à des femmes et des hommes, des travailleurs, des parents qui attendent leur régularisation ou le renouvellement de leur titre, victimes de la lenteur et des défaillances de l'administration. « Le RN propose non de réparer l'État, mais de punir les victimes » a fustigé Elsa Faucillon au moment de la discussion générale. L'Assemblée ayant adopté les amendements de suppression de l'article unique de cette proposition de loi, le RN s'est vu contraint de retirer son texte. Mais plus tôt dans la journée, il a pu compter sur le soutien des Républicains et d'Horizons pour faire adopter sa proposition de résolution visant la dénonciation des accords franco-algériens du 27 décembre 1968. Dans son intervention au nom de notre groupe, Soumya Bourouaha a rappelé que la volonté de dénoncer cet accord était devenue une rengaine de la droite et de l'extrême droite. « Vous mettez en avant le traditionnel argument de la submersion migratoire mais votre acharnement n'a en réalité qu'un seul objectif : l'humiliation de l'Algérie et de son peuple ». En appelant à un bras de fer entre l'État français et l'État algérien, la droite et l'extrême droite jouent à un jeu dangereux. Un jeu qui élude les véritables enjeux de la relation franco-algérienne sur des sujets pourtant essentiels comme la sécurité, l'antiterrorisme ou encore la coopération économique.

SÉBASTIEN LECORNU, LE DÉMISSIONNAIRE REMISSIONNÉ

Le 14 octobre, Sébastien Lecornu, nouvellement renommé Premier ministre, a prononcé sa déclaration de politique générale. Une déclaration sous le signe de la rupture, a-t-il insisté. Mais en l'écoutant, nous avons surtout retenu la continuité. En effet, cette déclaration avait une boussole, celle de maintenir les privilèges de certains et d'écraser la masse des salariés, des retraités, des malades et des chômeurs. « Votre projet de budget, comme celui de François Bayrou, n'est qu'un concentré de mépris de classe » a tranché Stéphane Peu. Certes, le Premier ministre a annoncé la « suspension » de la réforme des retraites. Mais, même si cette suspension était finalement votée, nous savons bien qu'il ne veut pas toucher à ce que demande l'immense majorité des Français, à savoir l'abrogation de l'ensemble de la réforme. Certes, il a également annoncé l'abandon du 49.3 mais la Constitution lui donne tant d'autres moyens pour imposer son budget. « Vous jugez ce budget imparfait, nous le trouvons inadmissible » a lancé Emeline K/Bidi, notre co-présidente, face à un Sébastien Lecornu sous la menace de la censure. « Pour les territoires d'outre-mer, ce sera la double peine » a-t-elle poursuivi avant de conclure : « Nous ne sommes pas les artisans du chaos pour lesquels vous aimeriez tant nous faire passer. Mais au nom de quoi devrions-nous accepter un tel budget mortifère pour la France et pour nos territoires d'outre-mer ? ». Le 16 octobre, nous avons ainsi, pour la grande majorité d'entre nous, censurer le gouvernement car nous n'avons pas d'autre solution.



#AGENDA

MARATHON BUDGÉTAIRE, UN CALENDRIER COMPLEXE

Plus encore que l'année précédente, l'issue des débats budgétaires 2026 est floue. En effet, les débats à l'Assemblée nationale autour de la partie « recettes » du projet de loi de Finances (PLF) pour 2026 auraient dû prendre fin le 4 novembre. Mais cet examen étant bien loin d'être terminé - avec plus de 2000 amendements restant à discuter - les débats ont été interrompus, le temps de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

La suite des débats sur la première partie doit reprendre le 13 novembre. Un vote sur cette partie « recettes » a été fixé au 17 novembre. En cas de rejet de cette première partie, la seconde partie sur les dépenses ne pourra être examinée en séance.

Avec 3000 amendements restant à examiner, il n'est absolument pas certain que le PLF puisse être mis au vote d'ici au 23 novembre, date à laquelle il doit impérativement être renvoyé au Sénat pour tenir les délais prévus par la Constitution.

En cas de dépassement de ces délais, le gouvernement aura la possibilité de faire passer son budget par voie d'ordonnances ou de recourir à une loi spéciale, avant de faire adopter un véritable budget.

Reste l'hypothèse d'un rejet du budget qui pourrait également donner lieu au recours à une loi spéciale, ou une censure, ou... Dans cette période, il est difficile de tracer avec certitude un chemin législatif pour les lois de finances.

Nous rejoindre



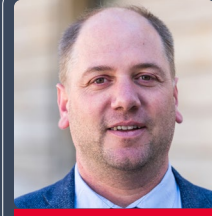
126, rue de l'Université
75007 Paris



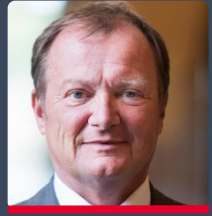
01 40 63 60 81

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

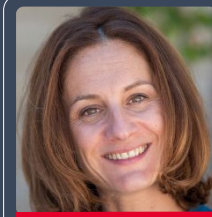


Julien BRUGEROLLES
député du Puy-de-Dôme



Stéphane PEU
Coprésident
député de Seine-Saint-Denis

COMMISSION DES LOIS

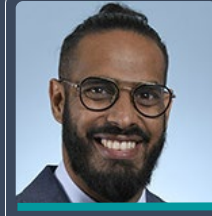


Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine

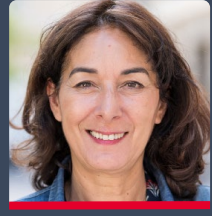


Emeline K/BIDI
Coprésidente
députée de la Réunion

AFFAIRES CULTURELLES

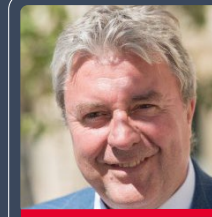


Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

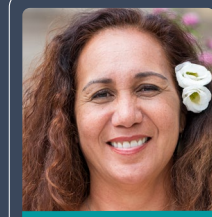


Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime

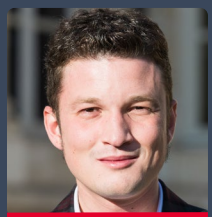


Davy RIMANE
député de Guyane

COMMISSION DE LA DÉFENSE



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



COMMISSION DES FINANCES



Emmanuel MAUREL
député GRS du Val-d'Oise



Nicolas SANSU
député du Cher



Emmanuel TJBAOU
député de Nouvelle-Calédonie

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Marcellin NADEAU
député de la Martinique

AFFAIRES SOCIALES



Yannick MONNET
député de l'Allier



Karine LEBON
députée de la Réunion

S'abonner à l'infolettre



Nous suivre !

